

**TEMPS**
7 heures**NOMBRE DE STAGIAIRES**
12 stagiaires max.**PUBLIC**
Tout le monde**à partir de**
100 € TTC selon financement**TAUX DE REUSSITE**
100%

Objectifs

Conserver les compétences du SST, telles que spécifiées dans le référentiel de formation, à un niveau égal ou supérieur à celui acquis lors de la formation initiale.

Obligation de formation relevant des articles R4224-15 et 16 du Code du Travail, R6311-15 du Code de la Santé Publique, Décret n°2007- 705, Arrêté du 2 mai 2005 et Arrêté du 234 juillet 2007.

Prérequis

Toute personne ayant suivi la formation de base S.S.T et pouvant fournir le certificat pour pouvoir le recycler

Aptitudes et compétences

Développer les compétences nécessaires de Sauveteur Secouriste du Travail.

Intervenir efficacement en cas de situation d'accident.

Intervenir efficacement pour assurer la protection de la victime.

Préserver l'état de santé de la victime en attendant les secours.

Evaluation

La carte S.S.T. est délivrée aux stagiaires qui ont satisfait au contrôle du comportement.

Moyens pédagogiques

Mannequins (adulte, junior, bébé)

Masques individuels et équipements de protection individuelle

Plan SST de l'INRS avec jeu de cartes magnets

Tête articulée

Trousse de maquillage pour simulations

Défibrillateurs, couvertures de survie, tapis de sol

Outils variés (scie, marteau, couteau, etc.) pour les mises en situation

Lingettes désinfectantes, compresses

Cahier de suivi pour l'entretien et l'hygiène du matériel de secourisme

Validation

L'enregistrement des résultats dans l'outil de gestion FORPREV, (permettant un suivi national) à l'issue de la formation pour permettre l'édition des certificats de MAC SST.



Méthode pédagogique

Théorie : présentations interactives et discussions, accompagnées de supports audiovisuels.

Pratique : exercices appliqués et simulations en conditions réelles.

Animation conduite par des Moniteurs Secouristes du Travail

Programme détaillé

Le «Maintien et Actualisation des Compétences» (anciennement appelé «recyclage») vise à conserver les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail (SST), telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent, voire supérieur, à celui acquis lors de la formation initiale. En règle générale, ce processus inclut une évaluation basée sur des simulations d'accidents du travail, permettant de détecter les écarts par rapport au comportement attendu du SST. La périodicité de ce maintien est fixée à 24 mois. Cependant, les entreprises peuvent, si elles le souhaitent, organiser des formations continues plus fréquentes. La durée minimale d'une session de «Maintien et Actualisation des Compétences» est de 7 heures pour un groupe de 10 personnes.

Le recyclage inclut :

Une évaluation basée sur des simulations d'accidents du travail pour repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.

La révision des gestes d'urgence.

L'actualisation de la formation en tenant compte des risques spécifiques à l'entreprise ou à l'établissement, ainsi que des éventuelles modifications du programme.

Le contrôle du comportement.

Contact

73 AV CHARLES DE GAULLE
95700 ROISSY-EN-FRANCE

06 15 02 89 83

contact@fmss.fr